

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Au titre de ces mesures, le Conseil a adopté les décrets portant :

- attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération ;
- modification des statuts de la Société des Infrastructures routières du Bénin (SIRB) ;
- modification du décret n°2015-316 du 3 juin 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence pour le Développement intégré de la zone économique du lac Ahémé et de ses chenaux, puis nomination des membres de son Conseil d'administration ;
- fixant les conditions d'établissement et d'exploitation des réseaux et services de l'internet des objets en République du Bénin.

II-Communications.

Mesures urgentes de fourniture d'eau potable aux établissements scolaires publics et règlement des arriérés de factures de consommation desdits établissements, dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Dans ce cadre, et avec la reprise des cours notamment au niveau des écoles et collèges publics, l'état des lieux a révélé qu'un grand nombre d'établissements scolaires sont en situation de défaut de paiement de factures de consommation d'eau accumulées sur plusieurs années, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

Ainsi, mille cent quatre (1104) polices d'abonnement souscrites par les écoles primaires au réseau de la Société nationale des Eaux du Bénin (SONEB) ont été dénombrées parmi lesquelles cent soixante-quinze (175) sont résiliées et donc suspendues de la fourniture d'eau potable sur plusieurs années.

Pour les établissements d'enseignement secondaire, vingt-deux (22) polices d'abonnement ont été résiliées sur deux cent soixante (260), toutes en défaut de paiement.

Pourtant, le Gouvernement a entièrement libéré, ces trois dernières années, les subventions de fonctionnement desdits établissements qui devraient servir, entre autres, au paiement de ces factures.

Tenant compte de l'urgence de la situation, le Conseil a décidé de prendre en charge les frais nécessaires à la remise en état de fonctionnalité des installations.

A cet effet, il a instruit les Ministres concernés d'accomplir toutes les diligences requises à cette fin.

III-Mesures individuelles.

Sur proposition du Ministre, **Monsieur Ahogbédji Gabin ALLOGNON** est nommé Directeur de l'Administration et des Finances du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération.

Fait à Cotonou, le 13 mai 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Édouard OUIN-OURO.-